



N° : 2025DM27

**SERVICE : Finances**  
**REF. : IM**

## DECISION DU MAIRE 2025

### Objet

Sollicitation d'une subvention auprès du Parc Naturel Régional pour la restauration du tombeau de la famille Gouy d'Arsy

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projet pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine rural remarquable du Parc Naturel Régional,

CONSIDERANT que le projet est éligible à l'appel à projet sur la base d'un taux d'intervention de 50% dans la limite du plafond de dépenses éligibles de travaux fixé à 30 000 € HT,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement de la restauration du tombeau de la famille Gouy d'Arsy,

### **DECIDE**

**Article 1** : De solliciter une subvention de 9 340,68 € auprès du Parc Naturel Régional dans le cadre du programme « restauration et la mise en valeur du patrimoine rural remarquable »

**Article 2** : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions (HT)	Libellé	Prévisions (HT)
Restauration du tombeau	11 841,35 €	Subvention PNR (50%)	9 340,68 €
Restauration de la porte	6 840,00 €	Fonds propres Commune	9 340,68 €
<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>18 681,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 681,35 €</b>

**Article 3** : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

**Article 4** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 25 avril 2025

Le Maire



Nadine NINOT

